

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

-----

**2012 DAC 304** Subvention à l'association Travail au noir (17e)

**M. François DAGNAUD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Travail au noir, 3 impasse Naboulet 75017 Paris;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 2 juillet 2012

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e commission et par Mme Gisèle Stievenard au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée, au titre de 2012, pour les projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, à l'association Travail au noir, 3, impasse Naboulet 75017 Paris, pour l'atelier spectacle vivant. X08638 / SIMPA : 13245 / 2012\_02169.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour les subventions de fonctionnement au titre de la culture.